

# Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie de l'Aveyron



## Appel à candidatures : Actions de prévention collectives de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans l'Aveyron

Date de publication : 25 octobre 2016

Clôture de réception des dossiers : 30 novembre 2016

## **Contexte**

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement dite loi ASV du 28 décembre 2015 prévoit dans son article L. 233-1. la création, dans chaque département, d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette conférence permettra une amélioration de la visibilité de l'existant et l'identification des besoins non couverts ou non financés sur le territoire, afin de définir une stratégie coordonnée de prévention. Il s'agit d'une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement.

Dans le département de l'Aveyron, cette conférence a été installée le 10 octobre 2016.

L'objet de cet appel à candidatures est de faire émerger, renforcer et soutenir des projets de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans ces thématiques prioritaires et permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins repérés. Il est rappelé que le rôle de la conférence des financeurs vise à assurer « un effet levier » sur les financements déjà consacrés à la prévention de la perte d'autonomie. Les financements de la conférence des financeurs ne viennent pas se substituer à l'existant mais bien les compléter.

La conférence des financeurs de l'Aveyron a procédé à l'élaboration d'un diagnostic des besoins des personnes âgées et d'un recensement des actions réalisées sur son territoire en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ce diagnostic a été réalisé à partir de récentes études existantes : le Schéma départemental de l'Autonomie (2016-2021), les Projets de Territoire d'Action Sociale, une étude sur les aidants, le Projet Régional de Santé, l'Observatoire des fragilités de la CARSAT ainsi que toutes les données fournies par les membres de la conférence.

Ces éléments ont amené la conférence des financeurs de l'Aveyron à déterminer des axes thématiques prioritaires sur lesquels elle souhaite que les acteurs locaux s'investissent et développent des actions de prévention à destination des personnes âgées.

## **Objets de l'appel à candidatures**

Le présent appel à candidatures vise à impulser et soutenir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile dans l'Aveyron. Il a pour objectif de développer le « bien vieillir » par des actions favorisant notamment le bien-être, la qualité de vie, le lien social, la prévention en santé, etc.

Pour être éligibles, les actions doivent bénéficier directement aux personnes âgées (par exemple, les actions de formation des aidants ou des professionnels ne peuvent pas relever du présent appel à candidature). De plus 40% du financement doivent être destinés à des personnes âgées non bénéficiaires de l'APA.

Pour l'année 2016, les actions individuelles de prévention (aides techniques, aménagement du logement) ne sont pas prioritaires dans le cadre du présent appel à candidatures.

Pour être éligibles, les actions proposées seront exclusivement des actions collectives de prévention. L'article L. 233-1 du code de l'action sociale et des familles définit les actions collectives de prévention comme étant des actions « destinées aux personnes de 60 ans et plus, visant à les informer, à les sensibiliser ou à modifier des comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie. Elles peuvent également viser à identifier les personnes destinataires de ces actions ».

Elles relèveront prioritairement des thématiques suivantes :

### **1- Actions de prévention sur la dimension santé**

Mettre en place des actions favorisant l'accès à des activités physiques.  
Prévenir les risques de chutes.  
Dépistage de la surdité.  
Nutrition

### **2- Actions de prévention sur la dimension sociale et cadre de vie**

Mettre en place des actions permettant de lutter contre l'isolement social.  
Développer des actions favorisant les déplacements et la mobilité des personnes âgées.  
Améliorer l'accès à l'information et aux droits.  
Renforcer le repérage des situations de rupture.  
Adaptation du logement.

### **3- Bien-être et estime de soi**

Valoriser les séniors.  
Améliorer l'image sur le vieillissement.  
Valoriser l'expérience des séniors notamment par la transmission des savoirs.

**Pour l'ensemble de ces thématiques, les actions innovantes sont encouragées et seront également analysées.**

## **Les porteurs potentiels**

Un grand nombre d'acteurs peuvent être porteurs d'actions dans le cadre du présent appel à candidature : associations, collectivités territoriales gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux, établissements de santé, groupements de coopération, CCAS, PIS, centres de santé, maison de santé pluriprofessionnelles, centres de soins infirmiers, officines de pharmacie, porteurs de MAIA, professionnels agréés...

Les EHPAD peuvent se porter candidat, à condition que les actions proposées ciblent bien des personnes âgées vivant à domicile (hors établissement).

## Les actions éligibles

Les actions devront être développées sur le territoire de l'Aveyron.

Elles visent à soutenir l'autonomie des personnes âgées.

Les actions destinées aux aidants ne sont pas éligibles.

Ces actions doivent pouvoir être enclenchées rapidement, si possible dès 2016.

Les porteurs de projet doivent anticiper les modalités d'évaluation des actions qu'ils développeront.

Ces résultats seront à communiquer à la conférence des financeurs au plus tard le 30 avril de l'année n+1.

Pour chaque action, le porteur veillera à détailler dans son projet les informations suivantes :

### **1. Nature du projet :**

- Champ de prévention concerné
- Axes stratégiques concernés
- Thématique concernée
- Nom de l'action
- Objectifs de l'action

### **2. Nombre de bénéficiaires :**

- Hommes/ Femmes
- Ages : 60 à 69 ans, 70 à 79 ans, 80 ans et +

### **3. Nombre d'aides ou d'actions financées**

### **4. Montant financier global/plan de financement**

### **5. Montant moyen financé par personne**

### **6. Localisation des actions**

De plus, il vous faudra mentionner s'il s'agit :

- d'une action déjà existante sur le territoire-pays. Le cas échéant, il vous faudra préciser quel était son financement les années de sa mise en œuvre et à quelle échelle vous pensez la développer,
- d'une action nouvelle qui existe ailleurs et qui semble importable sur votre territoire-pays,
- d'une action expérimentale.

Au terme de son action, le porteur transmettra une évaluation globale de l'action eu égard aux objectifs poursuivis.

## Le financement

Pour les dossiers retenus, un financement unique (annuel) sera alloué.

Les projets ne pourront être accompagnés que dans le cadre de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement de toute sorte sont exclues de ces financements.

Dans l'hypothèse où une action ne serait pas mise en œuvre comme prévu dans le projet, le porteur en informera immédiatement la conférence des financeurs. Le cas échéant, celle-ci se réserve le droit de retirer la subvention et de l'affecter éventuellement à un autre projet opérationnel.

Les projets pluriannuels pourront être retenus. Ils bénéficieront d'un financement annuel sous réserve de la reconduction des crédits de la part de la CNSA.

## Les critères de sélection

La réponse sera constituée du dossier synthétique type (dossier cerfa 12156) complété des éléments suivants (détaillés aux pages 10 et 11) :

- Présentation succincte de la structure
- Présentation du projet : objectifs, public visé, modalités de mise en œuvre, calendrier, modalités d'évaluation.
- Partenariats locaux et communication envisagée
- Plan de financement

Au-delà de la présentation du projet, les dossiers seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Qualité de l'analyse des besoins
- Identification et pertinence des objectifs poursuivis eu égard à la population ciblée
- Identification du territoire concerné
- Faisabilité de l'action, de son démarrage à son portage
- Existence d'une démarche d'évaluation de l'action
- Qualité du budget prévisionnel
- Existence éventuelle de co-financements
- Inclusion éventuelle dans une démarche partenariale

## **Phase Evaluation**

Les porteurs de projet doivent anticiper les modalités d'évaluation des actions qu'ils développeront.

Ces résultats seront à communiquer à la conférence des financeurs au plus tard le 30 avril de l'année n+1.

Si l'action est pluriannuelle un bilan intermédiaire devra être fourni le 30 avril de chaque année.

L'évaluation portera sur le taux de participation et le profil des participants et apportera des éléments relatifs à l'impact sur les bénéficiaires de l'action (quantitatif et qualitatif).

A ce titre, le type de tableaux (élaborés par la CNSA) qui seront à compléter est le suivant :

Type d'actions financées				Nombre de bénéficiaires							Nombre d'aide ou d'actions financées	Montant financier global	Montant moyen financé par personne (calcul de cohérence)	Localisation des actions
				Hommes	Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 à 6 ou non GIRé	De 60 à 69 ans	De 70 à 79 ans	De 80 ans et plus				
Accès aux équipements et Aides techniques individuelles	<b>Total Aides techniques dont :</b>													
	Aides techniques inscrites au sein de la LPPR													
	Autres aides techniques													
	<b>Total NTIC dont :</b>													
	Téléassistance													
	Pack domotique													
	Autres nouvelles technologies													
Actions de prévention	Collectives	Santé Globale/Bien vieillir dont :												
		Nutrition												
		Mémoire												
		Sommeil												

		Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes													
		Bien-être et estime de soi													
		Habitat et cadre de vie (dont sécurité domicile)													
		Sécurité routière													
		Accès aux droits													
		Vie Sociale													
		Préparation à la retraite													
		Autres actions collectives													
		<b>TOTAL</b>													
	Individuelles														
Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants	Information														
	Formation														
	Soutien social et / ou moral														
	Prévention santé														
	<b>TOTAL</b>														
<b>TOTAL</b>															

## Délais et modalités de dépôt des dossiers

Ce présent appel à candidatures est ouvert du 25 octobre 2016 au 30 novembre 2016.

Les dossiers de candidature (1 version papier + 1 version électronique en pdf) devront être réceptionnés, au plus tard le 30 novembre 2016 aux fins d'instruction (cachet de la poste faisant foi) :

par courrier à l'adresse suivante : Conseil départemental de l'Aveyron, Pôle des Solidarités Départementales, Direction Personnes Agées Personnes Handicapées, 4 rue Paraire, CS 23109, Rodez cedex 9

et en version électronique à : [dpaph@aveyron.fr](mailto:dpaph@aveyron.fr)

Les porteurs mentionneront obligatoirement, lors de la transmission mail et courrier du dossier, sur quelle/s thématique/s émerge/nt le projet transmis au regard des thématiques prioritaires listées par le présent appel à candidatures.

## I. Contexte et enjeux du projet

*Présentation du contexte général*

*Présentation de la problématique rencontrée et des enjeux*

*Nom du projet*

## II. Présentation du porteur de projet

*Présentation des statuts, objectifs, missions, moyens, etc.*

**Responsable(s) du projet** (personne(s) à contacter) :

*Nom et titre ou fonctions*

*Coordonnées (tel : email)*

## III. Présentation du projet

**Objectifs** poursuivis par l'action, au regard de l'axe auquel l'action se réfère (à formuler dans la mesure du possible selon des critères mesurables, indicateurs,...)

**Public cible :**

*Territoire : communes, cantons*

*Type d'usagers et nombre prévisionnel de personnes concernées: ex : groupes de 15 personnes seules ; âges.*

**Nota bene :** s'agissant de prévention, les textes imposent que 40 % du public bénéficiaire de l'action ne remplisse pas les conditions de perte d'autonomie qui le rendrait éligible à l'APA.

**Modalités de mise en œuvre :** Maître d'ouvrage, modalités de pilotage et de suivi ; actions de communication éventuellement prévues, ....

**Indicateurs et outils d'évaluation envisagés :**

*Rapport d'activité : nombre d'ateliers, de sessions, ... de personnes concernées. Evaluation de l'impact, des enseignements tirés de ces actions pour chacun de ses bénéficiaires ou plus globalement (meilleure connaissance du public, modélisation envisagée de la méthodologie d'intervention en vue de son essaimage, découverte ou renforcement d'un partenariat...).*

*Outils : enquêtes de satisfaction (anonymes ou pas, en groupe ou par téléphone,...), réflexions en équipe animée par les professionnels,...*

#### **IV. Présentation des partenaires**

*Présentation générale et nature de l'implication dans le projet (financière, opérationnelle, etc.).*

*Mise en avant de la qualité et de l'originalité des partenariats noués.*

#### **V. Calendrier prévisionnel**

*Indiquer à quel stade se situe le projet et quelles sont les échéances des prochaines étapes (date(s) de réalisation, fin de l'action.....)*

#### **VI. Plan prévisionnel de financement**

*Budget prévisionnel de l'action : dépenses et recettes en précisant le concours sollicité de la conférence des financeurs de l'Aveyron et les autres financements.*

#### **VII. Annexes**

*Autres pièces que vous jugerez utiles à la présentation de votre projet.*

#### **VIII. Contact Conseil départemental**

Pour toute question concernant le présent appel à projets :  
Madame Adeline SCHOUMAKER  
Chargée de mission  
05.65.73.67.00  
[dpaph@aveyron.fr](mailto:dpaph@aveyron.fr)